



REJEF - Togo
Réseau de Jeunes
Francophones du Togo

Réseau de Jeunes Francophones du Togo

Adidogomé, Rue 266
07 BP: 13586 Lomé
Tél: 91 92 24 51 / 91 07 03 72 / 90 19 70 09
E-mail: rejeftogo@hotmail.fr
Lomé - TOGO
N° 1345/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA

Appel international de recueil d'attentes et d'aspirations des jeunes francophones pour la Secrétaire Générale de la Francophonie.

« Si vous aviez l'opportunité de vous adresser à la Secrétaire Générale de la Francophonie, quel serait votre message? »

Contexte

La promotion de la jeunesse est un point important inscrit dans les dispositions de la Charte de la Francophonie. Cette jeunesse représente 60% de la population francophone et constitue une richesse et une valeur sûre non ignorée ni négligée par les instances de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). On en a pour preuve l'institution de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJS) ayant le français en partage, d'une Direction en charge de la jeunesse et de nombreuses actions en faveur de la jeunesse à l'instar des écoles d'été, ateliers régionaux, forums, jeux de la Francophonie... L'efficacité de ces actions en faveur des jeunes a été reconnue au plan mondial par les principales organisations internationales.

Au XV^{ème} sommet de la Francophonie qui s'est déroulé du 29 au 30 novembre 2014 à Dakar (Sénégal), les Chefs d'État et de Gouvernement membres ont adopté une nouvelle stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022. Cette stratégie met l'accent sur la promotion de la formation professionnelle et technique, l'entrepreneuriat et la mobilité des jeunes offrant ainsi à ces derniers une multitude d'opportunités. L'objectif étant d'agir pour que la jeunesse francophone soit suffisamment outillée pour incarner les valeurs de la Francophonie, les perpétuer et les faire progresser. Preuve d'une Francophonie, tournée vers l'avenir, un avenir dans lequel les jeunes ont une place de choix. Cet avenir est aussi incarné par la toute nouvelle Secrétaire Générale Madame Michaëlle Jean désignée lors du sommet. Elle s'est engagée à donner une nouvelle impulsion à la Francophonie qui sera au service et à l'écoute des jeunes.

Cependant, compte tenu de la précarité de la situation dans laquelle vivent les jeunes francophones, ceux-ci réclament plus d'actes que de discours et plus d'opportunités pour s'exprimer sur leurs attentes et aspirations. Afin de réaliser le rêve que nourrissent ces jeunes francophones, le Réseau de Jeunes Francophones du Togo (REJEF-Togo) lance dans le cadre de la célébration de la 45^{ème} édition de la Journée Internationale de la

Francophonie, un appel international de recueil d'attentes et d'aspirations des jeunes francophones pour la Secrétaire Générale de la Francophonie.

Pour ce faire, les jeunes francophones doivent rédiger un texte d'une page en répondant à la question suivante : « *Si vous aviez l'opportunité de vous adresser à la Secrétaire Générale de la Francophonie, quel serait votre message?* ».

Objectif

L'objectif poursuivi par REJEF - Togo à travers cette initiative est de permettre aux jeunes francophones du monde entier de partager avec la Secrétaire Générale de la Francophonie leur vision du monde francophone.

Tous les messages reçus seront consolidés dans un livret intitulé « **Les jeunes francophones s'adressent à la Secrétaire Générale de la Francophonie à travers un livret** ». Ce livret sera édité, imprimé et envoyé à la Secrétaire Générale de la Francophonie. Il sera aussi mis en ligne afin de permettre à l'ensemble de la jeunesse francophone d'y avoir accès facilement.

Modalité de participation

L'appel est ouvert à tout jeune francophone âgé de 18 à 35.

Documents à envoyer

- Un texte au format Word rédigé sur une page au maximum ;
- Une fiche de présentation de l'expéditeur donnant son nom, prénoms, sa profession et son pays ;
- Une photo passeport.

Adresse d'envoi

Les documents doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : rejeftogo@hotmail.fr

Date limite

La date limite de réception des messages est fixée au 28 février 2015.

NB : Les messages doivent être courtois et ne doit en aucun cas porter atteinte au droit et à la vie privée de son destinataire ;